

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Hydrolat de Bleuet BIO COSMOS
		Nom botanique : Centaurea cyanus
Code produit	:	HGBLCES
Pays de fabrication	:	France
Certification	:	COSMOS CERTIFIED



Certifié par Ecocert Greenlife
99,5% du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique
99,5% du total des ingrédients sont d'origine naturelle

Certifié à 99,5% biologique par Ecocert Greenlife selon le référentiel COSMOS disponible sur <http://COSMOS.ecocert.com>
99,5% PPAI, 99,5% PPAI Bio, 0% CPAI, 0% CPAI Bio, 0,5% Synth

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Ingrédient pour produits cosmétiques.
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur

Fournisseur	:	Nom : SAS GAROMA
		Rue : 187 chemin de la cave
		Code postal/Ville : 30580 Brouzet-les-Alès
		Pays : France
		Téléphone : +33 (0) 9 72 26 06 69
		Site web : www.belair.bio
		Email: contact@belair.bio

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59; Numéro ORFILA : accès à tous les centres anti-poisons de France

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	-
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-
Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Substances PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
benzyl alcohol N°CAS:100-51-6 N°EC:202-859-9 N°IDX:603-057-00-5	C ≤ 0.445%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H332 : Nocif par inhalation.	-	-
2-phenylethanol N°CAS:60-12-8 N°EC:200-456-2 N°IDX:	C ≤ 0.0001%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H312 : Nocif par contact avec la peau. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	-	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

3.3. Remarque

NA.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Non dangereux.
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	Non nocif aux concentrations normales d'utilisation. Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Aucun.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucun.

5.4. Informations complémentaires

Aucun.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Couvrir les canalisations. Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine). Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Élimination des déchets : voir la section 13. Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais et ventilé, à l'abri de la lumière et des fortes chaleurs. Certains plastiques ou élastomères peuvent ne pas être compatibles avec la substance. Stocker de préférence dans un récipient en inox ou en verre ambré.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : NA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées : Aucun

Équipement de protection individuelle : Aucun

Protection des yeux et du visage : Aucun

Protection de la peau : Aucun

Protection respiratoire : Aucun

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide mobile limpide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Bleuet, florale
Seuil olfactif :	N.d.
pH :	3,0 - 6,0
Point de fusion/point de congélation :	N.d.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	>175°C
Taux d'évaporation :	N.d.
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	N.d.
Pression de vapeur :	N.d.
Densité de vapeur :	N.d.
Densité relative :	1,00
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	N.d.
Température d'auto-inflammabilité :	N.d.
Température de décomposition :	N.d.
Viscosité :	N.d.
Propriétés explosives :	Aucune.
Propriétés comburantes :	N.d.

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

10.2. Stabilité chimique

Produit sujet aux contaminations microbiologiques.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients au soleil.

10.5. Matières incompatibles

P.V.C.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.8. STOT SE

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénéicité

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.12. Génotoxicité

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

[Données sur le mélange](#)

Pas de données disponibles

[Substances](#)

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
Classe ou division	-	-	-	-
Étiquette (s) de danger	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Non classé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Règles à respecter pour le chargement des colis pour le transport routier : - Se référer au tableau 7.5.2 de l'ADR* sur les interdictions de chargement en commun. - Précautions à prendre relatives aux denrées alimentaires, autres objets de consommation et aliments pour animaux. - Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules. - Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule. - Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR* sont dépassés.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Pas de données disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

15.3. Informations complémentaires

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national. Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 14/12/2023

Date de version : 22/01/2024

Date d'impression : 22/01/2024

16.1. Indication des changements

Mise à jour concentration conservateur en section 3.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. CLP: Classification, étiquetage et emballage. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H312	Acute Tox. 4 DERMAL	Nocif par contact avec la peau.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.